

DÉCEMBRE 2020



La situation sanitaire s'améliore lentement. Les premières nouvelles encourageantes montrent un ralentissement de la propagation de l'épidémie, en Ile-de-France mais aussi dans tous les quartiers de notre ville. Je salue le sérieux avec lequel les Colombiens.ne.s se sont pliés.e.s aux restrictions : sur près du millier de contrôles réalisés au cours du mois de novembre, la Police Municipale n'a eu à verbaliser que quelques dizaines de contrevenants. C'est aussi cet esprit de responsabilité collective qui a contribué à faire baisser les chiffres de contamination. Au fur et à mesure que le nombre de personnes malades décroît, le nombre de personnes hospitalisées baisse, ce qui desserre la pression sur nos centres de santé et leurs agents : le temps venu il nous faudra être reconnaissant envers l'ensemble du personnel soignant pour l'ampleur du travail accompli et mettre en place un système de santé à la hauteur des enjeux sanitaires et sociaux.

Nous voudrions croire qu'avec l'année 2020 qui s'achève, l'épisode de la pandémie soit derrière nous. Nous n'y sommes pas encore. Depuis le 28 novembre, l'état s'est un peu desserré et nous savons désormais que nous pourrions passer les fêtes de fin d'année en famille, dans un climat plus serein. Mais continuons de maintenir les gestes barrières, le port du masque ; surtout, restons solidaires et attentifs aux autres.

**Patrick Chaimovitch**  
Maire de Colombes

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

## DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

### Ce qui change à partir du 28 novembre et jusqu'au 15 décembre

- Ouverture des commerces - dont les librairies - les salons de coiffure et services à domicile jusqu'à 21h au plus tard
- Autorisation des déplacements jusqu'à 20 km autour du domicile, durant trois heures
- Réouverture des lieux de culte dans la limite de 30 personnes maximum
- Pour chacun de ces cas, une attestation individuelle de déplacement reste nécessaire, disponible sur Internet <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

## SOLIDARITÉS

### Transport à la demande

La municipalité a réactivé depuis le 9 novembre 2020, ce service à destination des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer pour se rendre à des rendez-vous médicaux; il est assuré par des agents volontaires. Une vingtaine de personnes en a déjà bénéficié. Numéro vert gratuit dédié à ce service : **0 805 119 395**

### Masques obligatoires pour les élèves dès 6 ans

Le 2 novembre, les élu.e.s ont distribué des masques dans toutes les écoles de la ville grâce à des dons de commerçants et d'entreprises locales. Depuis, la Ville a passé commande de deux masques en tissu pour chaque élève.

Enfin, un appel aux couturiers.ère.s de bonne volonté a été lancé par des élu.e.s pour fabriquer des masques en tissu. Objectif : 12 000 masques. Des ateliers de fabrication se tiennent régulièrement où machines et matériel sont fournis, à la Maison des associations, dans les trois Centre Socio-Culturels de la ville et à la MJC.

Si vous préférez produire à la maison, des kits de fournitures sont disponibles en mairie ou à la vie associative.

Intéressé.e.s ? adressez un mail à [couturesolidaire@mairie-colombes.fr](mailto:couturesolidaire@mairie-colombes.fr).

### Aide aux commerçants : création d'une plateforme « clique et rapplique »

La ville a accompagné les commerçants volontaires pour créer une plateforme d'achats en ligne [www.lespetitscommercesdecolombes.fr](http://www.lespetitscommercesdecolombes.fr) disponible à partir du 2 décembre. La direction des affaires économiques de la Ville vous informe : **01 47 60 81 30**.

## DÉPISTAGE COVID 19 : LES LIEUX POUR SE TESTER

Trois laboratoires pratiquent des test PCR: Centre éphémère de test de la Place du Souvenir, le laboratoire BIOGROUP du Petit-Colombes, le laboratoire BIOCLINIC du Boulevard Marceau.

Certaines pharmacies réalisent les tests antigéniques qui permettent un résultat immédiat : renseignez-vous auprès de votre pharmacie de quartier.

**NOUVEAU !** Une Box de dépistage a ouvert le 23 novembre aux Fossés-Jean (tests PCR), en face à la pharmacie du 11 rue Jules Michelet pour un mois.

Du lundi au vendredi : sans rendez-vous de 9h à 13 h et sur rendez-vous de 14h à 17h.

Le samedi : sur rendez-vous de 9h à 13 h et de 14h à 17h. la prise de RDV s'effectue sur le site Internet.

## SITUATION DANS LES CRÈCHES, LES ÉCOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS

Aucune fermeture de section en crèche ni de classe dans les écoles élémentaires n'est à déplorer. Les enfants des écoles et des accueils de loisirs élémentaires s'habituent au port du masque et sont devenus experts dans le lavage des mains, approfondi et régulier !

Les crèches ont dû adapter leurs horaires de fermeture pour laisser le temps au personnel de réaliser le protocole sanitaire exigeant.

## ACTIVITÉS SPORTIVES

Dès le 28 novembre, la pratique individuelle du sport en extérieur est autorisée dans la limite de 20 km autour de son domicile et durant trois heures. La reprise de la pratique sportive collective de plein air en club est également effective à compter de cette même date pour les mineurs uniquement et sous réserve de l'application d'un protocole sanitaire renforcé.

Les équipements sportifs intérieurs restent donc fermés (gymnases, dojo) jusqu'au 15 décembre au moins, sauf pour permettre l'activité sportive des publics jugés prioritaires (scolaires, centres de loisirs, sportifs professionnels, athlètes de haut niveau, éducateurs sportifs, personnes en situation de handicap ou titulaires d'une prescription médicale).

Les salles de sport restent fermées.

## ACTIVITÉS CULTURELLES

### Médiathèques

Le service de « prêt à emporter », très utilisé, reste accessible, accompagné si besoin de conseils de lecture personnalisés. Une sélection d'ouvrages sera également disponible à l'entrée de chaque médiathèque et les ordinateurs redeviennent accessibles, sur RDV. Toutes les infos et de nombreuses ressources numériques :

[mediatheques.colombes.fr](http://mediatheques.colombes.fr)

### Lieux de pratique artistique

La reprise des cours est autorisée à compter du 15 décembre pour les mineurs, dans le respect des contraintes sanitaires et du couvre-feu qui sera établi. Les vacances scolaires débutant le 18 décembre, les établissements municipaux (Conservatoire et Caf' Muz), qui ferment durant les congés scolaires reprendront les cours en présentiel à la rentrée, soit le 4 janvier 2021.

### Salles de spectacles et Cinéma

La réouverture au public est autorisée à partir du 15 décembre avec des prescriptions particulières : des groupes de 6 personnes maximum, protocole sanitaire et système d'horodatage par le billet. Des premiers concerts et spectacles sont ainsi prévus à partir du 17 décembre à l'Avant-Seine, à la MJC et à la Cave à Théâtre. L'Hélios rouvre ses portes dès le 15 décembre avec les mêmes prescriptions que les théâtres Jusqu'au 15 décembre, les salles restent fermées.